Lois 32137 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission de recours de l'enseignement de promotion sociale

A.Gt 06-07-2007

M.B. 04-09-2007

modifications:

A.Gt 29-04-10 (M.B. 22-06-10)

A.Gt 17-03-11 (M.B. 16-06-11)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment les articles 123ter et 123quater, insérés par le décret du 27 octobre 2006;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, de la Ministre de l'Enseignement supérieur et du Ministre de la Fonction publique,

Après délibération,

Arrête:

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par « la Commission de recours » : la Commission de recours visée aux articles 123ter et 123quater du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

Article 2. - Le fonctionnaire général ayant l'enseignement de promotion sociale ou, s'il est absent ou empêché, son délégué préside la Commission de recours.

Modifié par A.Gt 29-04-2010 ; A.Gt 17-03-11

Article 3. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant les réseaux :

1. représentants du réseau de la Communauté française :

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Monsieur Didier LETURCQ, président du Conseil de coordination de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.	Mme Josiane KOECK-SEFE, chargée de mission auprès du Conseil de coordination de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.	Monsieur Khiem DU THANH; directeur de l'I.E.P.S.C.F. de Woluwé-Saint-Pierre.

2. représentants du réseau de l'enseignement officiel neutre subventionné :

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Madame Michèle CHAUDOIR, directrice des Cours industriels et commerciaux de Couillet.	Monsieur André HERMAN, directeur de l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Verviers-Orientation commerciale.	Madame Dominique CLIQUART, inspectrice pédagogique.



Lois 32137 p.2

3. représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné confessionnel :

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Monsieur Gérard BOUILLOT, secrétaire général à l'enseignement de promotion sociale catholique.	Madame Christine GILLET , collaboratrice à l'enseignement de promotion sociale catholique.	Monsieur René GONAY, membre d'un pouvoir organisateur de l'enseignement de promotion sociale catholique.

4. représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné non confessionnel :

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Monsieur Yves DECHEVEZ, chargé de mission F.E.L.S.I.		Monsieur Marc FIEVET, directeur de l'Ecole supérieure des Affaires.

Modifié par A.Gt 29-04-2010 ; A.Gt 17-03-2011

Article 4. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant l'inspection :

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Monsieur J. LEONARD, Inspecteur chargé de la coordination du Service de l'inspection de l'enseignement de Promotion sociale.	Monsieur Robert ROBA, inspecteur.	Mme Françoise MASSART, Inspectrice.

Modifié par A.Gt 29-04-2010

Article 5. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission de recours représentant l'administration:

EFFECTIF	1er SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Monsieur François LEMAIRE, attaché	Monsieur Jean HANNECART, attaché.	Madame Françoise CHRISTOPHE, attachée.

Article 6. - La Ministre-Présidente ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 6 juillet 2007.



Lois 32137 p.3

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, Mme M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET Le Ministre de la Fonction publique et des Sports, Cl. EERDEKENS

